FRC.3
25468

PROFESSION DE FOI

DE

CHARLES-ALEXANDRE DE MOY,

Député suppléant à l'Assemblée Nationale, et Curé de la paroisse de Saint-Laurent à Paris.

Rédigée en forme de catéchisme,

ET SUIVIE

D'UN ENTRETIEN

d'un Paroissien de St. Laurent avec M. le Curé, pour servir d'explication.

AVEC APPROBATION.

A l'usage de l'Eglise Constitutionnelle de France.

Attendite à falsis prophetis.... à fructibus eorum cognoscetis eos.

Gardez-vous des faux prophetes...., vous les connoîtrez par leurs fruits. *S. Matth. chap. 7.*

« Seulement trois curés de cette trempe dans chaque » département, et le vœu de Mirabeau ne tarderoit pas » à être accompli; la France seroit bientôt *décatholi-* » *cisée.* » *Prud'homme, Révol. de Par. no. 135, p. 280.*

A PARIS,

Chez CRAPART, rue d'Enfer, n°. 129.

1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

La Profession de foi qu'on rend publique, est rédigée d'après l'ouvrage qui a pour titre: *Accord de la religion et des cultes chez une nation libre, par Charles-Alexandre de Moy, député suppléant à l'assemblée nationale*(1), *à Paris, l'an quatre de la liberté, au presbytère de St. Laurent, et chez les libraires qui vendent des nouveautés.*

On s'est fait un devoir de se servir, autant qu'il a été possible, des mêmes phrases de M. le curé de St. Laurent. On a marqué avec la plus grande exactitude la page où se trouve ce qu'on cite, afin que le lecteur soit à portée de vérifier le texte.

L'enfant qui répond aux demandes de M. le curé, fait les réponses qui sont dans le catéchisme de Paris; celles qui ne s'y trouvent pas, ainsi que les repliques, ne sont point hors de la portée d'un jeune homme

(1) L'auteur des *Révolutions de Paris* regrette que Charles-Alexandre de Moy se soit contenté de la qualité de suppléant à l'assemblée nationale, et n'y ait point joint celle de curé. « Il importoit beaucoup, » dit-il, qu'on sût qu'il est curé de St. Laurent. Cette » dernière circonstance mettoit du prix, donnoit plus » de poids aux *vérités neuves* qu'il prêche avec zèle, » courage et force. » *Révol. de Paris*, n°. 135, pag. 279. On a réparé cette omission dans le titre de la *Profession de foi.*

qui est dans le cours de ses études, et qui se dispose à sa première communion.

La Profession de foi est suivie d'un Entretien d'un Paroissien de St. Laurent avec M. le curé. Cet Entretien pourra servir d'explication raisonnée à la Profession de foi. D'ailleurs on y parle de quelques articles de l'ouvrage de M. le curé, qui ne pouvoient pas être rédigés en forme de catéchisme.

On a cru devoir joindre l'approbation que le célèbre auteur des *Révolutions de Paris* a donnée à l'ouvrage de M. le curé, et qu'il a si bien méritée ; on verra qu'elle convient aussi à sa *Profession de foi*.... Cette approbation n'étant point celle d'un *Censeur Royal*, personne ne peut en être choqué, ni faire des reproches à l'éditeur, comme s'il tenoit encore aux anciennes formes des approbations.

Nota. *S'il y avoit plusieurs éditions de l'ouvrage de M. le curé de St. Laurent, on avertit que les citations sont prises sur la première édition en* 144 *pages qui se vend au Presbytère.*

PROFESSION DE FOI

DE M. LE CURÉ DE S. LAURENT,

Rédigée en forme de Catéchisme.

Le Curé. QUE demandez-vous, mon enfant ?

L'enfant. Je me rends à vos ordres, M. le curé; mon papa m'a dit que vous m'aviez fixé ce jour et cette heure pour être examiné, parce que je me dispose à ma première communion.

Le curé. Je me le rappelle. Hé bien, êtes-vous prêt à répondre aux questions que je vous proposerai ?

L'enfant. Je ferai mon possible, M. le curé ; j'ai beaucoup étudié, et j'ai repassé plusieurs fois tout le catéchisme de Paris.

Le curé. Nous verrons si cela vous a rendu plus savant. Je vais commencer par les demandes les plus simples.... Qui est-ce qui vous a fait ?

L'enfant. C'est Dieu, créateur du ciel et de la terre, et souverain seigneur de toutes choses.

Le curé. Prenez garde à ce que vous dites.

L'enfant. C'est comme cela dans le catéchisme.

Le curé. Ce n'est pas comme cela qu'il faut dire.

L'enfant. Il est bien vrai, M. le curé, que c'est la réponse qui est dans le petit catéchisme; mais j'ajoute, ce qui est dans le grand, que Dieu qui m'a fait, est un Esprit éternel, indépendant....

Le curé. Je ne vous demande pas qu'est-ce que Dieu; mais qui vous a fait?

L'enfant. C'est Dieu, M. le curé.

Le curé. Vous croyez être bien savant parce que vous avez repassé votre grand et votre petit catéchisme de Paris, et vous ne pouvez pas me répondre à la première question.

L'enfant. Mais, M. le curé, je ne peux répondre autre chose, sinon que c'est Dieu qui m'a fait.

Le curé. Et moi je vous dis qu'il faut répondre autrement.

L'enfant. Et quoi donc M. le curé?

Le curé. Lorsqu'on vous demande qui est-ce qui vous a fait? il faut répondre : « c'est » *la nature* qui m'a fait ce que je suis. » p. 75.

L'enfant. Si je répondois comme cela, M. le curé, vous me diriez que je renie Dieu.

Le curé. Quoi! vous voilà dérouté du premier mot? Vous ne savez-donc pas ce que c'est que *la nature* ?

L'enfant. Non, M. le curé.

Le curé. Et bien; « la Nature est éter- » nellement agissante..... Elle est douée de » sagesse, de bienveillance, de puissance. » p. 114... C'est....

L'enfant. C'est Dieu, M. le curé, qui est

un Esprit éternel, infini, qui peut tout, qui a créé toutes choses, et qui les gouverne toutes.

Le curé. Encore une fois « c'est la *nature* » qui vous a fait ce que vous êtes. » p. 75.

L'enfant. Quoi, M. le curé, c'est la *nature* qui m'a fait ce que je suis?

Le curé. Oui, « c'est la *nature* qui a or- » ganisé votre corps; c'est de la *nature* que » vous tenez le droit imprescriptible que » vous avez sur votre corps et sur toutes ses » parties. » p. 75, ch. 12.

L'enfant. La nature, M. le curé, est donc toute puissante?

Le curé. Non. La nature, quoique « douée » de puissance, n'est cependant pas toute- » puissante; ainsi elle n'auroit pu faire que » votre corps ne mourût pas.... parce qu'elle » ne peut organiser des machines éternelles; » mais comme elle est éternellement agis- » sante, lorsque nos corps sont morts, elle » n'en néglige pas les débris pour les faire » servir dans de nouveaux systêmes..... » p. 114... Mais n'anticipons pas les matières. Je trouverai occasion de vous expliquer ce que je vous dis là.

L'enfant. M. le curé, si la nature n'est pas toute-puissante, comment a-t-elle pu me faire ce que je suis?

Le curé. Allons, en voilà assez sur la première demande du catéchisme. Voyons si vous êtes plus instruit sur les autres..... Quel est votre plus beau titre sur la terre?

L'enfant. C'est d'être chrétien.

Le Curé. Comme vous répondez !

L'enfant. Je réponds, M. le curé, comme j'ai toujours répondu à cette demande, lorsqu'elle m'a été faite au catéchisme, et comme je dois répondre.

Le curé. Apprenez une bonne fois que le plus beau titre que vous puissiez porter pendant votre vie, c'est celui de *citoyen.* p. 83 (1).

L'enfant. Cependant, M. le curé, le titre de *chrétien*.....

Le curé. Est-ce que nous sommes sur la terre pour nous glorifier d'être de telle ou telle secte ?

L'enfant. Nous sommes sur la terre pour connoître Dieu, l'aimer et le servir.....

Le curé. Vous ne répondez pas à ce que je vous demande.

L'enfant. Vous m'avez demandé, M. le curé, pourquoi nous étions sur la terre ?

Le curé. Non, je ne vous ai pas demandé

---

(1) « Si nous abandonnons au prêtre le soin des inhumations.... On ne pourra pas dire : « *c'est un citoyen* » qu'on enterre ; on dira : c'est un catholique romain, » c'est un luthérien, c'est un juif. En un mot, en » voyant passer tel convoi, on fera abstraction totale » *de la qualité de citoyen*... pour ne plus voir en lui » que l'*homme de telle ou telle secte.* Eh quoi ! se » pourroit-il que nous nous trouvassions, par le mode » même adopté pour les inhumations, dépouillés à » notre mort du *plus beau titre que nous eussions pu* » *porter pendant la vie* ? » ch. 15, p. 82 et. 83.

cela précisément. Je vous ai demandé si nous étions sur la terre pour nous glorifier *d'être de telle ou telle secte ?*

L'enfant. Qu'est-ce qu'une secte, M. le curé?

Le curé. C'est une société quelconque de payens, ou de juifs, ou de luthériens, ou de catholiques, ou de mahométans (1). A présent vous entendez bien que nous ne sommes pas sur la terre pour nous glorifier d'être de telle ou telle *secte.*

L'enfant. J'entends, M. le curé, que nous ne pourrions pas nous glorifier d'être payens, juifs, luthériens ou mahométans; mais je peux et je dois me glorifier d'être chrétien.

Le Curé. Non, encore une fois, parce que « la qualité de *citoyen* est la plus belle » que l'homme puisse porter. » p. 83.

L'enfant. Vous voulez me dérouter, M. le curé; je sais bien que mon plus beau titre est d'être chrétien, et que ç'a été un grand bonheur pour moi, et le plus grand de tous, de recevoir le titre de chrétien par le baptême.

Le curé. Ah! vous regardez donc comme un grand bonheur, que « quand vous avez

---

(1) M. le curé de St. Laurent affecte, dans tous les chapitres de son ouvrage, d'appeller la religion chrétienne et catholique, indistinctement avec les autres religions, et il les désigne toutes et sans aucune exception, sous le nom *d'opinions religieuses, sectes, préjugés.* Voyez l'Entretien du paroissien, vers la fin.

» ouvert les yeux à la lumière, le premier » objet qui se soit présenté devant vous, ait » été le prêtre. » p. 99, 100.

L'enfant. Sûrement, M. le curé, puisque le prêtre n'étoit alors présent que pour me donner le baptême.

Le curé. Hélas! comme cette pauvre jeunesse est instruite! (1).....Avançons. De quoi l'homme est-il composé?

L'enfant. D'un corps et d'une ame.

Le curé. L'homme doit-il toujours rester sur la terre?

L'enfant. Non. Il vient un tems où chacun de nous doit mourir.

---

(1) Ces paroles qu'on met dans la bouche de M. le curé de Saint Laurent, insinuent bien clairement qu'il ne croit pas la nécessité du baptême. Pour prouver qu'on n'attribue à M. le curé que ce qu'il a écrit, il suffit de lire le chapitre 17 de son ouvrage. Après avoir longuement déclamé contre la coutume de faire inhumer les morts par les prêtres, il s'écrie, pages 99 et 100: « Hélas! quand nous ouvrons les yeux à » la lumière, le premier objet qui se présente devant » nous, c'est le prêtre; et quand nous les fermons pour » la dernière fois, c'est encore le prêtre qui en est le » témoin; ainsi *au nom de la religion*, il s'empare de » nous si-tôt que nous naissons, et ne nous quitte plus » jusqu'au dernier soupir ». Ce *prêtre* qui s'offre à nous aussi-tôt que nos yeux s'ouvrent à la lumière, qui alors s'empare de nous *au nom de la religion*, c'est le prêtre qui nous baptise; et c'est ce que M. le curé regarde comme un malheur pour nous. D'ailleurs, par ce qui suit, il est de toute évidence que M. le curé n'admet pas le péché originel. Par conséquent il n'admet pas la nécessité du baptême.

Le curé. Pourquoi l'homme meurt-il?

L'enfant. Nous mourons parce que nous avons péché, et que la mort nous a été infligée comme une peine.

Le curé. C'est là où je vous attendois. Lorsqu'on vous demande pourquoi nous mourons, il faut répondre : « nous mourons parce » que nous sommes nés ». p. 95.

L'enfant. Je le sais bien, M. le curé, que nous mourons parce que nous sommes nés; puisque si nous n'étions pas nés, certainement nous ne serions jamais morts; mais il n'est pas moins vrai que l'homme ne meurt que parce qu'il a péché.

Le curé. Encore une fois, ce n'est pas là la raison pour laquelle il meurt.

L'enfant. Pourquoi donc mourons-nous?

Le curé. Nous mourons pour deux raisons. La première, « parce que *la nature*, » malgré toute sa puissance, ne peut, ainsi » que je vous l'ai déja dit, organiser des ma» chines éternelles.....Il faut donc que nos » corps vieillissent. Ces machines sont com» posées de tant de ressorts, tant de rouages » y sont mis en action, tant de frottemens » conséquemment s'ensuivent, qu'il faut bien » qu'elles s'altèrent, et qu'enfin elles se dé» composent ». pag. 114.

L'enfant. Vous m'avez déja parlé, M. le curé, de *la nature* qui nous a faits ce que nous sommes; mais si la nature n'a pu faire nos corps de manière qu'ils durassent toujours, ce n'est donc pas elle qui nous a faits;

car nos corps auroient duré toujours, si nous n'eussions pas péché.

Le curé. Voilà comme vous embrouillez la question ! S'agit-il à présent de celui qui vous a fait ? C'étoit bien la peine de m'interrompre. Ecoutez-moi.

L'enfant. J'écoute, M. le curé. Cependant.....

Le curé. Cependant...Cependant...Allons, écoutez-moi et ne m'interrompez pas. La seconde raison pour laquelle nous mourons : « c'est qu'il faut bien, après un long » et pénible travail, se reposer...Par la mort » finissent nos misères et nos infirmités. Si » la *nature* ne nous avoit pas ménagé la » mort, *ce moyen digne de sa sagesse et de » sa bienveillance*, nos peines et nos tourmens eussent été sans fin ». p. 113-114.

L'enfant. Vous allez encore me gronder, M. le curé.

Le curé. Pourquoi ?

L'enfant. C'est que je ne comprends pas ce que vous venez de dire, que la mort est *un moyen ménagé par la nature dans sa bienveillance.* C'est Dieu qui a condamné l'homme à mourir, parce qu'il avoit péché ; c'est dans sa colère qu'il a dit à Adam : *tu mourras.* Et dans mon catéchisme, on lit à l'article du péché originel : « que les suites » de ce péché sont l'ignorance, la concu» piscence, les misères de la vie, *et la nécessité de mourir.* Comment accorder cela,

M. le curé, avec ce que vous venez de me dire ?

Le curé. Ce n'est pas ma faute si vous ne comprenez pas ce que je vous dis.....:..Que devient l'homme après sa mort ?

L'enfant. L'homme étant mort, son ame, qui est immortelle, paroît devant Dieu pour lui rendre compte de ses actions ; et son corps se corrompt, en attendant qu'il ressuscite au jour du jugement dernier.

Le curé. Vous croyez donc que nos corps étant morts passeront à une nouvelle vie.

L'enfant. Oui, M. le curé ; et c'est une grande consolation pour l'homme qui meurt, de savoir qu'il passera à une nouvelle vie.

Le curé. Vous avez raison. Mais savez-vous en quoi consiste cette vie nouvelle ?

L'enfant. Cette vie nouvelle consiste, en ce qu'un jour viendra où Dieu, par sa toute-puissance, nous rendra les mêmes corps que nous aurons eu sur la terre, et qu'ils seront revêtus des qualités d'un corps glorieux, de l'immortalité et de l'impassibilité.....

Le curé. Voilà donc la nouvelle vie que vous attendez ?

L'enfant. Oui, M. le curé, je vous dis mot pour mot ce qui est dans mon catéchisme.

Le curé. Si vous eussiez bien fait attention à ce que je vous ai déja dit, vous ne répondriez pas comme vous faites. Ecoutez-moi plus attentivement, et sans penser tou-

jours à ce qui est dans votre catéchisme. Ne vous ai-je pas dit, « que les machines » de nos corps vieillissoient, s'altéroient et » se décomposoient, et qu'enfin nous mou- » rions » ?

L'enfant. Oui, M. le curé.

Le curé. Et bien, la vie nouvelle à laquelle nous passons après la mort, consiste: « en ce que *la nature* se hâte d'y faire passer » les parties, les élémens qui composoient » notre être, » pour organiser de nouveaux corps ». p. 114. Retenez bien cela. Et voilà pourquoi « on ne doit pas s'attrister quand on » meurt, puisque mourir, c'est ouvrir la » porte à *un autre nous-même*, à un infor- » tuné qui va nous succéder ». p. 106.

L'enfant. Cet autre moi-même, sera-ce moi, M. le curé?

Le curé. Et non. Ce sera un autre corps que le vôtre, qui appartiendra à un autre. Mais, comme je vous le répète, il est très-consolant de savoir en mourant, « que par la » décomposition de notre corps, nous ou- » vrons la porte à un autre être qui nous » succédera ». p. 106.

L'enfant. Je ne comprends pas trop, M. le curé, ce qu'il y a de si consolant à ne plus exister, et à faire seulement place à un autre. Je suis bien plus consolé de la mort, par ce que nous disoit M. le Préfet du catéchisme, en nous expliquant la vie nouvelle que nous devons attendre après la mort.

Le curé. Que vous disoit-il donc?

L'enfant. Il nous disoit qu'après notre mort un jour viendroit où nous reprendrions chacun les mêmes corps que nous aurions eu...Il nous citoit des paroles de Job; Que... Que...; attendez, M. le curé, je m'en ressouviendrai bien: « Que son Rédempteur » vivoit, et qu'il verroit un jour le Seigneur » dans la même chair qu'il avoit ». Il a ensuite ajouté: que S. Paul nous enseigne, que ce » même corps qui étoit mis en terre dans la » corruption, ressusciteroit glorieux ». Enfin, pour nous faire mieux comprendre ce qu'il nous expliquoit, il a étendu sa main, et la prenant avec l'autre, il nous a dit: « Cette main que je touche tombera un jour » en pourriture, mais elle sera de nouveau » formée comme vous la voyez, ainsi que les » autres membres de mon corps; et je ressusciterai tel que je suis à présent ». Notre corps, M. le curé, doit donc nous appartenir et non pas à un autre, dans la vie nouvelle que nous attendons après la mort.

Le curé. Croyez-vous, mon enfant, en savoir plus que moi? Continuons...Où voulez-vous être enterré après votre mort?

L'enfant. Dans l'église, ou dans le cimetière.

Le curé. Pourquoi?

L'enfant. C'est que l'église et le cimetière ont été bénis.

Le curé. Vous avez tort de desirer d'être enterré dans l'église ou le cimetière.

L'enfant. Pourquoi donc, M. le curé?

Le curé. C'est qu'il faut que tous les citoyens, à quelque secte qu'ils appartiennent, soient enterrés dans un même endroit.

L'enfant. Vous voulez toujours me dérouter, M. le curé, ce n'est pas sérieusement que vous parlez. Quoi! vous voudriez que le chrétien fût enterré dans un même endroit avec le juif et le payen?

Le curé. Sans doute.

L'enfant. Pourquoi donc, M. le curé?

Le curé. Parce que, si les chrétiens ont un cimetière particulier, les juifs en voudront un pour eux, les payens aussi.

L'enfant. On nous a appris au catéchisme, que les chrétiens, depuis le commencement de l'église, avoient toujours eu des cimetières particuliers.

Le curé. Qu'est-ce que cela dit? « C'est » qu'alors les peuples étoient dominés par » des gens qui avoient usurpé le droit de » nous inhumer, p. 85. qui.... (1) ». Il est

(1) Ce que M. le curé de saint Laurent ne fait qu'insinuer dans le dialogue, savoir, que c'est à l'esprit de domination des prêtres qu'est due la coutume des cimetières particuliers et bénis pour les chrétiens, voici comme il l'exprime, chap. 15, p. 83 et suiv.

» Cessant ainsi (en étant inhumé dans un cimetière » particulier) d'appartenir désormais à la société, » nous nous trouverions tout-à-coup exclusivement sous » la dépendance immédiate et sous la jurisdiction ab- » solue de l'église, ou plutôt des prêtres de notre com- » munion. Semblables à nos pères, qui, selon leur con- » fiance plus ou moins grande à tel ou tel saint, se

inutile

inutile de vous en dire d'avantage. Mais encore un coup, il ne faut pas que les chrétiens, ni aucune autre secte, aient des cimetières particuliers.

» faisoient en mourant, pour expier leurs fautes et » aller plus vîte en paradis, revêtir de l'habit de saint » François, de saint Dominique, de celui de saint » Bernard, ou tout au moins d'un capuchon. -- Les » femmes, de leur côté, vouloient avoir la consolation » de mourir dans l'habit de sainte Claire..... O les » pauvres saints, que ceux qui n'ont pas eu l'esprit de » fonder un ordre ou d'inventer un habit..... Eh, » quoi ! serions-nous aussi stupides que nos pères, pour » préférer dans nos derniers momens, au titre glorieux » de citoyen, celui de compère, de membre de » telle ou telle confrairie ; serions-nous assez délirans » pour revêtir en mourant l'apparence de serf d'une » église, ou de tel ou tel temple (1) ?

» Assurément, nous l'étions autrefois, serfs des » églises, et c'est à ce titre que les prêtres ont étendu » leur empire jusques sur nos corps, alors même qu'ils » étoient dénués de vie et de tout sentiment. C'est à ce » titre, à cette époque (2), *qu'ils ont usurpé le droit* » *de nous inhumer*, et qu'après nous avoir tourmentés » pendant la vie, ils ont encore exigé *que nos restes* » *fussent transportés dans une enceinte de leur do-* » *maine*..... en sorte que vifs ou morts nous ne pou- » vions nous soustraire à leur empire sacerdotal, ni re- » poser en paix *qu'à l'ombre sinistre de leur jurisdic-* » *tion*. C'est ainsi qu'après avoir été attachés à leur » glebe pendant toute la vie, ils avoient trouvé moyen » de nous y fixer pour toujours, même après notre » mort ».

(1) Ne croit-on pas lire les pasquinades de Voltaire, lorsqu'il vouloit tourner en ridicule la religion.

(2) Cette époque remonte au premier âge de l'église.

L'enfant. Quel mal y auroit-t-il donc, M. le curé?

Le curé. Le mal seroit que par-là, « le ci-» toyen en mourant sembleroit s'isoler et » faire schisme avec la grande société, se » concentrer dans une société partielle, une » aggrégation particulière », p. 90.

L'enfant. Pendant ma vie je n'ai pas prié avec le payen ni avec le juif; je ne veux pas qu'après ma mort, mon corps soit à côté de celui d'un payen ou d'un juif.

Le curé. « Quand vous ne serez plus, que » vous importe à quel culte, à quelle secte, à » quelle communion vous aurez appartenu »? pag. 94. Et par conséquent où vous serez enterré?

L'enfant. Cela m'importe beaucoup, M. le curé; car si je ne suis pas enterré dans une église, ou dans un cimetiere béni, ce ne seront pas les prêtres qui accompagneront mon corps au tombeau.

Le curé. Non. Mais « dès que vous ne serez » plus, que vous importe l'empire que les » prêtres peuvent exercer sur votre corps, » sur des dépouilles que vous aurez quit-» tées »? pag. 87.

L'enfant. Qui donc accompagnera mon corps à la sépulture?

Le curé. « Des citoyens, des amis, des pa-» rens, ayant à leur tête un officier préposé » pour aller faire la levée du corps », p. 121.

L'enfant. Prieront-ils pour moi, en allant à mon enterrement?

Le curé. Point du tout : « Le magistrat, » au nom de la société, honorera votre » corps, pendant que le prêtre pourra faire » de vous mémoire, s'occuper de votre ame » et prier Dieu pour vous » ; pag. 96.

L'enfant. On ne fera donc sur mon corps, M. le curé, aucune des cérémonies en usage dans l'église ? On ne jettera pas de l'eau bénite ? ... On ne . . .

Le curé. On ne.... on ne.... Et non encore une fois, on ne fera aucune prière sur votre corps, parce que votre ame n'y étant plus, « il ne reste que des débris fragiles, désor- » mais insensibles à tout ce que pourroient » dire les prêtres..... dans *leurs chants bruyans et lamentables*, pag. 99 et 116.

L'enfant. Je sais bien, M. le curé, que notre corps, lorsqu'il est mort, est insensible ; mais j'ai appris au catéchisme, que toutes les cérémonies que l'église a ordonnées pour l'enterrement des fidèles, ont été instituées pour les faire toujours souvenir que leurs corps ressusciteront un jour glorieux.

Le curé. Ressusciteront glorieux.... Ressusciteront glorieux ! Quel rapport cela a-t-il avec ce que je vous dis : que « le prêtre » n'a que faire de s'adresser au corps que votre » ame aura quitté ? -- S'il lui reste quelque » empire sur vous, c'est sur votre ame. . . , » Qu'il la cherche donc par-tout où il pourra » la trouver, ou plutôt, *s'il est vrai, comme* » *ils le disent*, que nos prières et nos suf-

» frages puissent agir sur elle, qu'importe le » lieu qu'elle puisse habiter ? pag. 98-99 (1)».

L'enfant. Mais, M. le curé, si vous pensez ce que vous dites, pourquoi donc allez-vous aux enterremens, et faites-vous toutes les cérémonies de la sépulture chrétienne ?

Le curé. Etes-vous venu ici, mon enfant, pour me demander compte de mes actions ? (2).

L'enfant. Oh non, M. le curé.... Mais dans les cimetières dont vous me parlez, y aura-t-il quelque marque de notre sainte religion ?

Le curé. Petite tête que vous êtes, comment pouvez-vous me faire cette question après ce que je vous ai dit ? « Puisque dans » le même cimetière seront enterrés tous les » citoyens, juifs, payens, chrétiens, il ne

---

(1) M. le curé de saint Laurent ajoute, ce que l'on n'a pas cru devoir mettre dans le dialogue. » *S'il* » *est vrai* que nos soupirs, nos vœux, *nos évocations* » aient le pouvoir d'atteindre jusqu'à l'ame, dès-lors » le prêtre n'a que faire de s'adresser aux dépouilles » que cette ame a quittées, et sur-tout d'oser s'emparer » de ce dépôt, sous prétexte d'y consoler, d'*y maîtri-* » *ser* même l'être qui ne s'y trouve plus ». p. 99. Cette manière de parler, *s'il est vrai, comme les prêtres le disent*, avec le terme d'*évocations*, dont M. le curé se sert pour désigner les prières pour les morts, rend plus que suspecte sa foi sur le purgatoire et les prières pour les morts.

(2) C'est la tournure que M. le curé a prise, pour ne pas dire qu'il n'alloit aux enterremens que parce qu'il étoit payé.

» faut dans ces lieux aucuns de ces emblê-
» mes, de ces insignes vénérés des uns, re-
» jettés des autres; il faut donc qu'il n'y ait ni *croissant*, *ni croix*. p. 139 (1).

L'enfant. Qu'est-ce, M. le curé, que le *croissant* dont vous parlez? Est-ce le croissant dans lequel on met la sainte hostie quand onexpose le saint sacrement?

Le curé. En voilà une bonne! Comment, vous qui faites le docteur, vous ne savez pas que le *croissant* est l'emblême de la religion de Mahomet?

L'enfant. De ce faux prophete si libertin, dont la religion est remplie d'absurdités?

Le curé. Et bien, qu'est-ce donc qui vous fait de la peine?

L'enfant. C'est, M. le curé, d'entendre nommer la croix de Jesus-Christ, mon Sauveur, avec l'emblême de la religion de Mahomet.

Le curé. Allez, mon enfant..... tout cela

---

(1) Pour prouver que l'on a poussé jusqu'au scrupule la délicatesse de ne rien attribuer à M. le curé qu'il n'ait avancé en termes exprès, et dans le sens qu'on lui donne, on remarquera que c'est en parlant, non pas des cimetières, mais du *labarum*, le nouvel étendart de la nation, que M. le curé dit, pag. 139. *Il n'y aura aucun de ces emblêmes*, etc. Mais il est clair que dans le système de M. le curé, et par les mêmes raisons, il ne doit pas plus y avoir de signes de religion dans le lieu commun des sépultures pour tous les citoyens, que sur l'étendart de la nation.

est égal (1)..... Vous seriez-donc bien fâché, si dans le cimetière où vous serez enterré, il ne devoit plus y avoir de croix?

L'enfant. Oh! oui, M. le curé, j'en serois bien fâché, car j'aime à voir des croix dans les cimetières.

Le curé. Cependant « est-il rien de plus » triste que les réflexions que nous font naître les croix dont tous nos cimetières sont » *hérissés* ? p. 107 (2).

L'enfant. Vous vous moquez toujours de moi, M. le curé. Il ne peut au contraire y avoir rien de plus consolant pour nous, lorsque nous voyons l'endroit où nous serons enterrés, que d'y appercevoir en même tems la croix par laquelle Jesus-Christ, notre sauveur, nous a rachetés et a vaincu la mort.

Le curé. « Mon enfant, après le trépas, » il faut nous présenter de douces et tou» chantes images qui puissent nous consoler;

---

(1) Cette réponse à double sens est la seule qui ait paru convenir. On ne pouvoit pas, dans le dialogue, faire dire cruement à M. le curé de St. Laurent, parlant à un enfant, que la religion chrétienne n'est pas plus respectable que celle de Mahomet, et que toutes les religions sont indifférentes, quoique ce soit certainement sa façon de penser, ainsi qu'il l'insinue dans tout son ouvrage, et qu'il l'exprime aussi clairement que l'ont fait tous nos philosophes modernes, dans l'apostrophe aux François qui termine son ouvrage, pag. 140. Voyez la fin de l'Entretien du parossien, avec le curé de St. Laurent.

(2) Nos cimetières *hérissés* de croix: Quel langage! La croix est donc un objet d'horreur pour M. le curé?

» chercher à ranimer du moins nos espé-
» rances. » p. 107.

L'enfant. C'est, M. le curé, ce que fait la croix, en nous rappellant que Jesus-Christ nous a mérité, par ses souffrances, le saint Paradis après notre mort..... Que voudriez-vous donc, M. le curé, qu'on substituât à la croix pour nous consoler?

Le curé. Ce que je veux qu'on y substitue? *De la verdure et des fleurs.* p. 105.

L'enfant. Que signifieroient, M. le curé, *de la verdure et des fleurs?*

Le curé. La verdure des arbres, qui seront des cyprès, par sa continuité, dira « que » le sommeil de ceux qui reposent sous leurs » ombres ne finira jamais ;..... et en voyant » les fleurs, nous dirons : hélas ! semblables » à ces fleurs, comme elles notre vie ne dure » qu'un instant. » p. 105, 106. *Voilà les idées heureuses.....* Faites-vous vos études?

L'enfant. Oui, M. le curé, je suis en Seconde.

Le curé. En ce cas-là vous avez entendu parler des Grecs, « ce peuple ingénieux, dont » la religion n'étoit qu'allégorie. » p. 104.

L'enfant. Notre professeur nous a parlé souvent de la religion des Grecs, en nous expliquant nos auteurs, et il nous faisoit toujours remarquer que cette religion étoit un tissu de fables, et bien déraisonnable.

Le curé. Votre professeur explique comme il peut. Rien de plus raisonnable,

» comme de plus ingénieux, que cet usage » des Grecs d'entourer leurs tombeaux de » cyprès, et de les couvrir de fleurs. Alors » ils étoient libres, et la liberté ne sauroit » enfanter que *des idées heureuses.* » p. 104.

L'enfant. Quoi ! M. le curé, il faudroit donc ôter toutes les croix de notre cimetière de St. Laurent ?

Le curé. Vous revenez toujours, mon enfant, à ces croix : ce n'est pas dans les cimetières qu'il en faut, « c'est sur nos ber- » ceaux qu'il faudroit en répandre à pleines » mains. » p. 107.

L'enfant. C'étoit apparemment pour cela, M. le curé, que ma mère m'avoit mise *une croix* sur mon berceau, et qu'elle me la faisoit baiser tous les jours, si-tôt que j'étois éveillé.....Vous riez, M. le curé.

Le curé. Je ris, sans doute je ris, mon enfant, de votre simplicité. Quand je vous parle de *croix* à répandre à pleines mains sur nos berceaux, il est bien question de la *croix* que votre mère vous a mise sur votre berceau, ou d'autres semblables ! Il s'agit « de croix qui soient l'emblême des peines » dont notre vie doit être parsemée, de croix » qui soient des emblêmes qui conviennent » en tous tems, à tout âge, et à tout le » genre-humain ». Pag. 107. La croix que votre mère vous a mise sur votre berceau, et d'autres semblables, ne pourroient pas être mises sur le berceau d'un juif, d'un payen;

ainsi ce ne sont pas là les croix dont je vous parlois (1).

(1) On reconnoît dans le langage de M. le curé de Saint Laurent, sur la Croix, celui de l'auteur de l'Histoire Philosophique et Politique de l'Etablissement des Européens dans les deux Indes, qui ne pouvoit souffrir qu'à la place d'une religion embellie par les divinités riantes de la Grèce, on eût substitué des « *images* » *de terreur et de tristesse.--Que tous les temples* » *eussent été bâtis en croix, couverts de croix, rem-* » *plis de croix, etc.* t. 10. in-8. p. 410. »-Voici comme ces impiétés furent censurées par la faculté de théologie, en 1780 : « Enfin nous rapportons avec répugnance les » blasphêmes de l'auteur contre la croix adorable du » Sauveur ; ce signe, dévoué jadis à l'opprobre et à » l'infamie, est devenu, par la mort de Jesus-Christ, » à jamais digne de nos hommages : depuis que le Tout- » puissant a voulu par ce signe précieux sauver l'uni- » vers, il n'est pas un seul temple, un seul autel con- » sacré au vrai Dieu, où l'on n'ait contemplé ce tro- » phée de la puissance divine.....Les chrétiens ont » voulu que l'image salutaire de la croix leur fût tou- » jours présente, pour ne pas perdre de vue le bienfait » de la rédemption.....C'est de ce signe adorable de » notre foi, dont l'auteur parle avec un souverain mé- » pris. Ce trône de Jesus expirant, il l'appelle *une* » *image de terreur et de tristesse*....Il s'indigne que le » culte de la croix ait pris la place d'une religion, em- » bellie et égayée par les divinités infames de la Grèce » et de Rome ». *O! l'ennemi de la croix de Jesus-Christ!* (Trad. franç. de la cens. de la Faculté, pag. 51-52.)

Comme M. le curé de Saint Laurent se moque de la *Sorbonne en fourrure*, pag. 13. on lui opposera ce que pensoit Saint Jean-Chrysostôme des croix qui étoient élevées dans les cimetières. Jamais ce saint docteur ne

L'enfant. Tout ce que vous me dites, M. le curé, est bien nouveau pour moi; je n'ai jamais rien entendu de semblable, ni au catéchisme, ni aux prônes et aux autres ins-

---

fut plus éloquent que dans le discours qu'il prononça dans le cimetière de Constantinople, à la vue et au pied de la croix qui y étoit élevée : « La prison, où » nous retenoit le péché, détruite ; le tyran qui y avoit » renfermé ses victimes, mené lui-même captif ; le fort » vaincu ; la mort qui vient jetter ses armes aux pieds » de son vainqueur ; l'homme, condamné à la mort, » devenu immortel par la vertu de la croix ». Tel est l'hymne de triomphe que Saint Jean-Chrysostôme chante à la croix élevée dans le cimetière de Constantinople. C'est en la voyant, continue le saint docteur, que nous pouvons dire : « La mort est absorbée ; ô mort, » où est ton aiguillon? La croix est le trophée élevé » contre les démons, le glaive qui détruit le péché, » l'épée qui perce le serpent séducteur ; la croix est la » volonté du Père, la gloire du Fils, la joie de l'Es- » prit-Saint. La croix est l'honneur des Anges, le bou- » levart de l'Eglise, le mur qui protège les saints, et » la lumière qui éclaire tout l'univers, etc. etc. »--- (Nov. édit. t. 2. Homélie du Cimetière et de la Croix.)

M. le curé de Saint Laurent trouvera le morceau de Saint Chrysostôme qui vient d'être cité, au second nocturne du Samedi-saint du bréviaire de Paris, in-4. 1736, t. 1, p. 292. Mais l'autorité de St. Jean-Chrysostôme fera-t-elle quelqu'impression sur M. le Curé? On en doute ; puisqu'à la page 13 de son ouvrage, il ne se moque pas moins des *conciles, composés de docteurs et de pères de l'Eglise*, que *de la Sorbonne en fourrure.* Il ne croyoit pas, en parlant ainsi, faire le plus bel éloge de *la Sorbonne.*

tructions auxquelles mes parens me conduisent.

Le curé. Ne voulez-vous pas raisonner avec moi, mon enfant? Vous avez de la mémoire, retenez bien ce que je vous ai dit. En voilà assez pour un premier examen. Vous reviendrez au jour que je vous indiquerai, je vous examinerai plus à fond sur *la religion* (1).

---

(2) M. le curé de Saint Laurent annonce une seconde partie de son ouvrage, qui sera sur *la Religion*. Elle sera sans doute aussi édifiante, et encore plus instructive que la première ; elle pourra donner lieu à une nouvelle édition du catéchisme, qui sera revue et augmentée, toujours *pour l'usage de l'église constitutionnelle de France*.

ENTRETIEN

D'UN PAROISSIEN DE SAINT-LAURENT, AVEC SON CURÉ.

Le Paroissien. Je vous interromps, monsieur le curé?

Le Curé. J'étois-là à revoir quelque chose que je dois donner incessamment au public. A propos, j'ai examiné dernièrement votre fils; nous ne nous sommes pas toujours trouvés d'accord.

Le Paroissien. C'est, monsieur le curé, ce qui m'amène. Mon fils, au sortir de l'examen m'a paru fort rêveur. Je lui ai demandé ce qu'il avoit; il m'a répondu que vous lui aviez dit beaucoup de choses, qui lui avoient paru tout-à-fait différentes de ce qu'il avoit appris dans son catéchisme, entr'autres: *Que c'étoit la nature qui nous avoit faits... Que notre plus beau titre n'est pas d'être chrétiens...* Qu'*après notre mort, la vie nouvelle que nous attendions consistoit en ce que les parties de notre corps entreroient dans la composition d'autres nous-mêmes.... Que nous ne devions pas desirer d'être enterrés dans le cimetière.*

Le Curé. Et qu'avez-vous dit ?

Le Paroissien. Rien, monsieur le curé, parce que je ne savois que croire ; mais ç'a été une raison pour moi de satisfaire ma curiosité. J'avois déja entendu parler d'un ouvrage qui portoit votre nom et qui se vendoit à votre presbytère. Je me le suis aussi-tôt procuré.

Le Curé. Vous avez lu mon ouvrage ! J'en suis charmé : vous avez des connoissances, vous savez apprécier les choses. Qu'en pensez-vous ?

Le Paroissien. Quoi, monsieur le Curé, seroit-il possible que vous fussiez l'auteur de cet ouvrage ?

Le Curé. Pour qui me prenez-vous donc, monsieur, est-ce que je n'ai pas l'esprit de faire un livre ? D'ailleurs, il suffit que mon nom y soit, qu'il se débite sous mes yeux, et de mon ordre, à mon presbytère, pour qu'on croie apparemment que je le connois et que j'en adopte les principes (1).

Le Paroissien. Puisque vous avouez cet ouvrage, monsieur le curé, vous me permettrez de vous communiquer mes réflexions.

---

(1) Quelques personnes ont prétendu que le Curé de Saint-Laurent n'étoit pas l'auteur de l'ouvrage, qu'il n'avoit fait qu'y prêter son nom. Dans ce cas, il seroit encore plus coupable. C'est joindre à l'apostasie les sentimens les plus bas, que de vendre son nom pour insulter la religion dans un ouvrage impie qu'on n'a pas le talent funeste de composer.

Le Curé. Bon! n'allez-vous pas vous aviser de faire le théologien ?

Le Paroissien. J'avoue franchement, monsieur le curé, que je ne suis pas théologien ; mais je me suis fait un devoir de bien connoître ma religion; et je l'ai étudiée avec le zèle d'un laïque qui desire s'instruire. Au reste, je viens ici comme un paroissien à qui sans doute il doit être permis de s'expliquer avec son curé, sur ce qui tient à la religion.

Le Curé. A la bonne heure.

Le Paroissien. Après avoir lu très-attentivement, et plusieurs fois, l'ouvrage *de l'accord des religions et des cultes*, il m'a paru que l'auteur....

Le Curé. L'auteur.... L'auteur ; c'est moi. Ainsi, retranchez, je vous prie, cette tournure.

Le Paroissien. Ce n'est pas, monsieur le curé, que je doute à présent que l'ouvrage ne soit de vous, puisque vous le dites; mais le respect que je vous dois faisoit que je m'exprimois ainsi, pour adoucir ce qui auroit pu vous paroître un peu dur dans mes remarques.

Le Curé. Parlez sans peine, monsieur, je desire connoître l'impression qu'a fait mon ouvrage. J'y traite une question assez importante, dans les circonstances présentes ; car vous l'avez vu dès les premières lignes.

» Il s'agit de mettre le corps politique dans » un état de santé parfaite; et comme les » opinions religieuses sont au corps politi- » que ce que sont les humeurs dans notre » propre corps, rétablir parmi les cultes » un équilibre parfait, semblable à celui » qui doit être dans les humeurs ? ». (Chap. 1. p. 1 et 2.) Que dites-vous de cette comparaison ?

Le Paroissien. Vous voudrez bien me dispenser, monsieur le curé, de discuter avec vous ce qui regarde le style, je ne me pique pas de littérature. Je me suis appliqué à saisir l'esprit de votre ouvrage.

Le Curé. Hé bien ! Quel est le résultat de vos profondes réflexions?

Le Paroissien. Puisque vous me l'ordonnez, monsieur le curé, je dirai avec sincérité que je n'y reconnois pas le langage d'un chrétien, qui croit la nécessité du baptême, le péché originel, la résurrection des morts, la présence réelle, ce que l'église enseigne sur le mariage, le célibat, la sanctification des fêtes. Il sembleroit qu'on auroit voulu déprimer la religion catholique au-dessous de toutes les autres; et même faire regarder toutes les religions comme indifférentes....

Le Curé. Que n'ajoutez-vous aussi que je n'admets pas de Dieu ?

Le Paroissien. Je suis obligé de convenir, monsieur le curé, qu'il y a dans votre ouvrage

ouvrage plus d'un endroit qui ne peut guère s'allier avec la croyance d'un Dieu créateur, tel que vous-même nous l'avez prêché (1).

Le Curé. Comme vous saisissez, monsieur, l'esprit d'un ouvrage ? Vous dites donc que je n'admets ni le baptême, ni le péché originel ?

Le Paroissien. C'est une suite nécessaire de ce qui se lit dans votre ouvrage, page 100; car, regarder comme un malheur que les enfans, aussitôt qu'ils ouvrent les yeux à la lumière, soient portés à un prêtre (qui dans ce moment-là n'est requis que pour administrer le baptême) n'est-ce pas dire que le baptême n'est ni nécessaire, ni même utile pour le salut ? Autrement ce seroit un bonheur pour l'enfant de le recevoir.... Or, nier la nécessité du baptême, c'est nier le péché orginel, puisque le baptême est institué pour nous régénérer en Jésus - Christ, en nous effaçant la tache du péché originel.

Vous dites aussi, assez clairement, page 114, *que nos corps meurent, parce qu'ils ne peuvent être éternels*.... Que la mort est *un bienfait signalé de la nature*..... La mort n'est donc ni la suite ni la peine *d'un péché originel* ? (2).

---

(1) Le paroissien a voulu sans doute parler de ce que M. le curé de Saint Laurent dit dans son ouvrage, que c'est la *nature qui nous a faits*, etc. etc. Voyez le commencement du catéchisme.

(2) On ne s'étend pas davantage sur cet arti-

Le Curé. Est-ce que vous avez fait de la théologie ?

Le Paroissien. Je vous ait déja dit, monsieur le curé, que je n'étois pas théologien. Jusqu'ici je n'ai fait qu'exposer les premiers élémens de la foi.

Le Curé. Lorsque vous avancez, monsieur, que je contredis l'article de votre croyance, sur la résurrection des morts : Que répondriez vous, si l'on vous objectoit que dans mon ouvrage je parle d'une vie nouvelle après la mort, même pour le corps ?

Le Paroissien. Vous parlez, il est vrai, monsieur le curé, d'une vie nouvelle, même pour nos corps, après que nous aurons quitté celle-ci ; mais suivant vous, cette vie nouvelle consiste, en ce que les élémens de notre corps, dissous en terre, seront mis en œuvre par la *nature*, pour composer d'autres corps, comme les débris des pièces d'une vieille machine servent à en faire de nouvelles. » C'est ainsi, dites-vous, que chaque » pièce devenue inutile dans un système usé, » trouve sa place dans de nouveaux sys- » têmes, où on les voit agissantes, ces pièces,

---

cle. Voyez le catéchisme. Le paroissien auroit pu cependant ajouter que M. le curé de St. Laurent met en problème : Si nous descendons d'un père commun, en s'exprimant ainsi, p. 127, « ce qui constitue une nation » c'est de ne former qu'une seule famille, *soit que* » *nous descendions en effet d'un même père commun*, » soit parce que nous sommes liés par serment les uns » aux autres, etc. ».

» et remplissant leurs rôles, comme étant » employées pour la première fois. P. 115.

Ce n'est assurément pas là, monsieur le curé, ce que les chrétiens entendent par l'article du symbole *de la résurrection de la chair*. Nous croyons que chacun de nous ressuscitera avec le même corps qu'il aura eu. Les cérémonies saintes que l'église a instituées pour les inhumations des chrétiens sont une profession solemnelle et touchante de ce dogme. C'est aussi parce que nous le croyons que nos corps sont mis en dépôt dans une terre bénite, et qu'ils reposent, non pas comme il vous est échappé de le dire p. 86, *à l'ombre sinistre de la juridiction des prêtres*, mais à l'ombre de la croix, par laquelle Jesus-Christ a vaincu la mort de nos corps, ainsi que celle de nos ames.

Dans votre ouvrage, au contraire, vous proscrivez toutes les cérémonies religieuses de l'enterrement; vous allez jusqu'à ôter toutes les croix des cimetières; vous vous servez même de termes que je n'ose pas répéter (1), et qui feroient regarder comme un signe de tristesse et de terreur, ce qui est un signe de consolation pour le chrétien; vous ne croyez donc pas l'article du symbole *de la résurrection de la chair?*

(1) Voyez les termes dont se sert M. le curé de Saint Laurent, en parlant de la croix, à la fin du catéchisme.

Le Curé. Vous avez dû au moins être content de ce que je dis sur l'immortalité de l'ame.

Le Paroissien. Il est vrai que vous en parlez en plusieurs endroits. Vous dites, page 106, « que mourir c'est faillir à la vie, » mais renaître à l'immortalité..... Page 110, » que le dogme de l'immortalité fut toujours » celui d'une ame sensible.... Qu'excepté le » méchant, tout homme, en déposant la vie, » voit encore l'existence par delà le tombeau... » que son dernier soupir est un vœu à l'im- » mortalité ».

Le Curé. Peut-on s'exprimer plus clairement ?

Le Paroissien. J'aurois desiré encore, monsieur le curé, que vous eussiez expliqué ce que vous entendez par cette immortalité. J'aurois desiré sur-tout, qu'en parlant de la mort, page 98, vous ne vous fussiez pas servi de cette expression : « après la mort *l'ame n'étant plus* ». Il est vrai que vous ajoutez immédiatement après, *ou plutôt une fois délogée* : mais il échappe difficilement à quelqu'un qui est bien persuadé de l'immortalité de l'ame, telle que nous la croyons, de dire : *l'ame n'étant plus.*

Le Curé. Vous êtes bien difficile !.... Vous prétendez donc aussi que je ne crois pas la présence réelle ?

Le Paroissien. Je dis seulement, monsieur le curé, que dans votre ouvrage il se trouve plusieurs endroits qui ne peuvent s'allier avec la croyance de la présence réelle.

Le Curé. Toujours des tournures.... N'est-ce donc pas la même chose, de dire que dans mon ouvrage il se trouve plusieurs endroits qui ne peuvent s'allier avec la croyance de la présence réelle, ou de dire que je ne la crois pas. J'entends apparemment ce que j'écris. Je n'ai rien avancé, monsieur, que je n'aye bien médité et voulu dire.

Le Paroissien. En ce cas-là, M. le curé, vous ne croyez donc pas la présence réelle. Car il est impossible qu'un auteur qui la croit, s'exprime comme vous l'avez fait en plusieurs endroits. Lorsque vous voulez prouver, c. 8, que les cérémonies des cultes particuliers ne doivent pas avoir lieu hors de l'enceinte des temples: « Voyez, dites-vous p. 33, comme » autrefois il étoit nécessaire que la police » intervînt dans nos fêtes publiques, dans » nos solemnités, dans ces *processions de* » *pompe et d'appareil* que nous aimons sou- » vent à répéter.... La société sembloit dis- » paroître devant le culte, et le corps poli- » tique s'éclipser devant les étendards de la » religion. Le prêtre alors commandoit à tous. » Ces jours étoient ceux de son triomphe et de » sa gloire. Lui seul on le voyoit s'asseoir sur » un trône, et l'on voyoit les trônes s'éclipser » *à ses pieds*. Tous les rangs, tous les âges » s'empressoient à *lui* faire cortège. A sa » voix, au moindre de ses signes, des flots » d'adorateurs se prosternoient soudain, et » les arts sembloient à l'envi s'épuiser, pour » honorer, pour embellir *sa marche*. Mais

» quoi! la nature même sembloit lui obéir. » *Devant lui*, l'encens et les parfums s'éle- » voient dans les airs, des couronnes et des » guirlandes se succédant sans cesse, l'envi- » ronnoient de toute part, et enfin sur ses » pas l'on prodiguoit les fleurs. »

Le curé. Que pensez-vous de cette description ? N'est-elle pas brillante ? Elle a dû vous faire plaisir ?

Le Paroissien. Je ne peux vous exprimer, M. le curé, combien elle m'a attristé, surtout en pensant que c'est un prêtre, un curé qui parle ainsi des processions du Saint Sacrement (car on ne peut s'y méprendre) processions établies pour être un témoignage public et solemnel de notre foi sur la présence réelle ; processions qui nous représentent le jour où Jesus - Christ entra en triomphe dans Jérusalem, et nous dédommagent, en quelque sorte, de n'avoir pas existé alors, pour nous mêler avec ceux qui honoroient sa marche triomphante.

Ce qui m'afflige encore davantage, M. le curé, c'est de voir que, contre votre propre conscience, vous dénaturez l'objet auguste de ces processions ; car vous savez aussi bien que moi, que c'est à Jesus - Christ, présent sous l'espèce du pain, que se rapporte toute la solemnité de ces processions ; que si le prêtre est sous le dais, marque distinctive du trône ; ce n'est pas pour lui, mais parce qu'il tient Jesus-Christ entre ses mains ; que si des flots d'adorateurs se prosternent à sa voix,

au moindre de ses signes, c'est pour adorer Jesus-Christ réellement présent; que c'est pour Jesus-Christ, et Jesus-Christ seul, que l'encens et les parfums s'élèvent dans les airs; et cependant vous voudriez faire croire que c'est au prêtre que s'adresse toute cette pompe, que le prêtre en est l'objet. Un Calviniste auroit-il pu calomnier plus malignement l'église catholique, dans la solemnité qui est une condamnation publique de son hérésie?

Dans un autre endroit, en parlant des fêtes nationales, vous rappellez ainsi ce qui s'est fait au jour de la fédération. pag. 130. « Nous y avons appellé les prêtres du culte « romain; nous leur avons dit : venez avec « tout l'attirail de votre liturgie, avec vos « rites, vos cérémonies, vos encensoirs, « vos mîtres, vos ornemens gothiques, vos « *messes*, vos *Te Deum*, vos *Oremus*, vos « chants barbares dans un idiôme étranger « et plus barbare encore..... pag. 133. Ce- « pendant cet autel au haut duquel vous « hissez le prêtre romain avec son diacre, « son sous-diacre et toute la suite de Lé- « vites, en tuniques et en aubes, pour y « MESSER, nous appellons cela l'autel de « la Patrie ».

Peut-on reconnoître à ces expressions un catholique qui croit la présence réelle? Mettroit-il la *messe*, ce sacrifice auguste où J. C. est présent, pêle-mêle, avec des encensoirs, des mîtres, des ornemens qu'on qua-

lifie de *gothiques*, avec cequ'on appelle *l'attirail* d'une liturgie, un chant barbare, etc. ? Désigneroit-il l'action la plus sainte, la plus redoutable de la religion, celle par laquelle le prêtre fait descendre *Jésus-Christ* sur l'autel, par le terme de MESSER, terme burlesque, qui, pour la première fois, a été employé par un impie qui vouloit tourner en dérision nos saints mystères (1)? Non, M. le curé, vous n'avez pas revu cet endroit de votre ouvrage. Sans-doute, vous ne vouliez que critiquer la manière peu décente, dont le saint sacrifice de la messe fut alors offert; et emporté par votre imagination, vous n'aurez pas assez mesuré les termes dont vous vous êtes servi.

Le Curé. Je connois, monsieur, la valeur des termes; et puisque vous avez si bien lu mon ouvrage, vous avez dû voir que l'objet de ce que vous appellez ma critique, dans cet endroit, n'est pas la manière dont la messe fut dite alors.

Le Paroissien. Vous ne croyez donc pas M. le curé, la présence réelle. Alors, je pourrois vous demander, comment il se peut que vous disiez encore la messe?

Le Curé. Ce que vous me demandez,

---

(1) M. le curé de S. Laur. a fait imprimer dans son ouvrage le terme de MESSER en lettres majuscules, afin que le lecteur le remarquât.

monsieur, n'a aucun rapport à mon ouvrage (1).

Le Paroissien. Je vais m'y renfermer. J'ajoute, M. le curé, que vous combattez la doctrine de l'église, sur le mariage, le célibat, la sanctification des Dimanches et Fêtes.

Le Curé. Prétendrez-vous qu'il est essentiel pour le mariage que le prêtre soit chargé de constater l'état civil des citoyens ? « Il « est tems de séparer les rapports trop mul- « tipliés des peuples avec les prêtres, et « d'ôter à ceux-ci les moyens trop faciles « de séduction dont il savent toujours si

---

(1) Quoi qu'en dise M. le curé de S. Laur. cette question de son paroissien n'est pas déplacée. Nous en avons pour garant le célèbre auteur des Révolutions de Paris, dans son approbation de l'ouvrage de M. le curé. Voici ce qu'il dit :

« Ce que nous ne concevons pas bien, c'est de voir « M. de Moy, après la *profession de foi* qu'il vient « de publier hautement et avec succès, affublé encore « d'une étole, d'une chasuble, chantant *Oremus* au lu- « trin, et de le voir *Messer* encore à l'autel. Ne craint- « il pas d'être confondu dans la tourbe de ces pré- « dicateurs, dont on disoit : faites ce qu'ils disent, « et non pas ce qu'ils font ? Il nous semble que ce « bon curé ne peut plus dire à ses paroissiens : *Do- « minus vobiscum*, et ces paroissiens ne peuvent plus « répondre à leur curé, *et cum spiritu tuo*, sans se « rire au nez les uns des autres ». Voyez l'approb. à la fin de cet ouvrage.

M. le curé répondra quelque jour à cette question ; ce sera, sans doute, en ne disant plus la messe.

« habilement profiter... C'est parce que notre « sort politique, notre existence civile a « été trop long-tems entre les mains et dans « la dépendance du sacerdoce, que les prê- « tres sont devenus si puissans, et, qu'au- « jourd'hui sans richesses, et abandonnés « du peuple qui rougit maintenant de ses « superstitions, ils nous effraient encore, « pag. 28 et 29.

Le Paroissien. A quoi revient M. le curé cette diatribe contre les prêtres ? Je ne suis pas assez clair-voyant pour appercevoir le mal qui, suivant vous, a résulté des rapports multipliés des prêtres avec le peuple, et de ce qu'ils étoient chargés de constater l'état civil des citoyens. Au reste, ce n'est point du tout de cela qu'il s'agit : je dis que vous vous écartez de la doctrine constante de l'église sur le mariage, parce que vous insinuez bien clairement, p. 137, qu'il n'est pas *indissoluble ;* c'est lorsque vous invitez les François « à chanter dans « la fédération un épithalame nouveau, un « hymen, non conjugal, mais fraternel, dont « les liens seront aussi solemnels, mais *plus* « *constans, plus durables sur-tout* que « ceux du mariage, et ne se rompront ja- « mais ».

Cette comparaison de l'hymen fraternel avec l'hymen conjugal, la différence que vous mettez entre les *liens* de ces deux hymens, en annonçant que ceux de l'hymen fraternel seront *plus constans, plus*

durables sur-tout que ceux du mariage et ne *se rompront jamais*, supposent que les liens de l'hymen conjugal peuvent se rompre.

2°. Sur le célibat.....

Le Curé. Oh ! pour le célibat ; oui, je dis en termes exprès et je le répète « que « le célibat est contraire à la nature et « aux mœurs, que le devoir du magistrat « est de le proscrire, pag, 19.

Le Paroissien. Mais, M. le curé, est-ce que Jésus-Christ n'a pas parlé de l'état de la virginité, comme d'un état plus parfait que celui du mariage, lorsqu'il nous dit qu'il y en a qui ont renoncé volontairement à tout usage des plaisirs des sens, pour le royaume des cieux. (S. Matth. ch. 19.) N'est-ce pas la doctrine de l'apôtre S. Paul, dans la 1e. épître aux Corinthiens, c. 7. doctrine qu'il donne comme celle de Jésus-Christ ? Enfin l'église n'a t-elle pas imposée à ses ministres l'obligation du célibat ? Comment après cela osez-vous dire que le célibat est contraire à la nature et aux mœurs ?

Le Curé. « Il est évident qu'il est con- « traire aux mœurs puisque celui qui se » voue au célibat y force nécessairement un » autre individu, p. 19.

Le Paroissien. Et c'est sur une raison aussi fausse que vous vous appuyez pour condamner ce que Jésus-Christ loue ; ce que son Apôtre conseille en son nom ; ce que l'église ordonne depuis tant de siècles à ses

ministres! A t-on jamais vu que quelqu'un ait manqué d'établissement, parce qu'il y avoit certains individus qui, par vœu ou promesse religieuse, étoient astreints au célibat? Votre manière de penser, M. le curé, me donne des craintes que j'ose à peine vous communiquer.... Seroit-il possible que, regardant comme contraire à la nature et aux mœurs la promesse que vous avez faite dans votre ordination de garder le célibat, vous, curé d'une des principales paroisses de Paris, vous donnassiez à toute la France le scandale de vous marier?

Le Curé. Ne vous mêlez pas, je vous prie, monsieur, de ma conduite; je sais ce que j'ai à faire (1).

Le Paroissien. Je n'ai point eu envie, M. le curé, de vous blesser.... Je reviens à votre ouvrage. Vous y sollicitez la suppression de toutes les fêtes, même *du Dimanche*; de ce jour du Seigneur consacré pour honorer et le repos de Dieu après qu'il eut créé le monde, et la mémoire de J.C. ressuscité; de ce jour que tous les peuples chrétiens, de quelque communion qu'ils soient,

---

(1) M. le curé de S. Laur. auroit-il voulu faire entendre qu'il s'est remis dans l'ordre de la nature et des mœurs par un mariage qu'il auroit contracté, lorsqu'en parlant, pag. 97, des mères, il les appelle *NOS chastes épouses*? Ce langage est du moins nouveau pour un prêtre encore célibataire.

fêtent publiquement, solemnellement, religieusement. Non-seulement vous ne voulez plus que le Dimanche soit fêté; vous ne voulez pas même qu'on en conserve le nom. Si vous indiquez à la nation de fixer périodiquement quelques jours de *repos* pour tout l'empire, car vous n'admettez d'autre but des fêtes que la cessation de tout travail, p. 72; ces jours, revînssent-ils tous les huit jours, seront fixés *par chaque retour périodique de chaque phase de la lune;* et s'il en falloit moins, *par les époques principales et les plus remarquables de cette planète,* pag. 74.

Il semble que vous vouliez détruire parmi nous tout vestige quelconque de christianisme.

Le Curé. C'est qu'il n'en faut aucun dans la société.

Le Paroissien. Est-ce là le langage d'un prêtre, d'un chrétien?

Le Curé. C'est celui d'un citoyen.

Le Paroissien. Mais ne peut-on être citoyen, qu'en cessant de paroître chrétien? Plus j'approfondis votre ouvrage, M. le curé, plus il me paroît clair que les conséquences qui en résultent, et que je crois bien que vous n'admettez pas....

Le Curé. Encore une fois, monsieur, j'entends ce que j'écris : principes et conséquences, je les admets.

Le Paroissien. Vous me fermez la bouche.....

Le Curé. Pourquoi?

Le Paroissien. Je ne peux me résoudre, M. le curé, à vous dire ce qui me paroît clairement résulter de l'ensemble de votre ouvrage.

Le Curé. J'admire votre délicatesse! Vous m'avez assez fait entendre, dès le commencement de notre conversation, que vous regardiez mon ouvrage comme composé dans un esprit de haine contre la religion catholique et d'indifférence entière en matière de religion. N'est-ce pas là ce que vous vouliez me dire? Parlez franchement; ne mettez pas plus de détours pour me faire part de vos réflexions, que je n'en ai mis pour écrire ce que je pense.

Le Paroissien. C'est comme vous le dites, M. le curé.

Le Curé. Je vois bien ce qui vous choque. Parce que je dis « que l'esprit du sacerdoce « est un esprit de domination..... Que les « prêtres ont eu le secret de fonder leur « empire dans tout l'univers, sur *l'ignorance et la superstition*..... Qu'ils nous « *tourmentent* continuellement pendant la « vie.... Que ce sont nos *foiblesses* et nos « *vaines terreurs* qui nous ménagent chaque « jour des rapports continuels avec eux,

« etc. etc. p. 28, 51, 85, 100, etc. etc.
« etc. etc. (1).

Mais tout cela n'est-il pas vrai? « A-t-il « jamais existé un culte plus intolérant, plus « dominant, plus *présomptueux* que le culte « romain, » pag. 132?

Quel despotisme plus grand que celui de ses évêques? « Comment! des gens qui se « disent successeurs des apôtres, lesquels « n'ont jamais fait de mandemens, n'ont « jamais commandé à personne, s'avisent « de faire des mandemens hérissés le plus « souvent de mots barbares, de passages » mystiques, de phrases peu correctes, de » *raisonnemens sur-tout anti-philosophi-* » *ques* (2), et ils les terminent par cette » étrange formule: *nous voulons, nous or-* » *donnons, nous enjoignons, etc.* N'est-ce » pas là vouloir commander à l'univers en- » tier, et réduire les peuples en servitude, » p. 65--67. Voudriez-vous donc que nous » fussions toujours en *théocratie* (3), ou

---

(1) Il ne seroit pas possible de citer toutes les pages où M. le curé de S. Laur. s'exprime de la même manière, et déclame contre les prêtres catholiques.

(2) On verra à la fin de cet Entretien ce que M. le curé de S. Laur. entend par *des raisonnemens anti-philosophiques*.

(3) Le mot de *théocratie* n'est pas jetté ici par hasard. On sait que les incrédules déclament contre la *théocratie*, c'est-à-dire, contre le gouvernement des Juifs établi par Dieu lui-même.

» plutôten *sacerdocratie ?* C'est le pire et le » plus tyrannique des gouvernemens, p. 30.»

Le Paroissien. Vous m'épargnez, M. le curé, la peine de rapprocher les endroits de votre ouvrage qui prouvent bien clairement qu'en déclamant contre les ministres de l'église catholique, c'est à l'église même que vous en voulez, à ses dogmes et à son gouvernement. Vous dites « que les prêtres » sont intolérans, que l'esprit du sacerdoce » est un esprit de domination. » Mais puisque vous ajoutez « que, de tous les cultes, le plus » intolérant, le plus dominant, le plus pré- » somptueux est le culte romain, » c'est donc au culte romain que vous en voulez, c'est-à-dire, que vous reprochez à Jesus-Christ d'avoir établi une église, hors de laquelle il n'y a point de salut...

Vous reprochez aux prêtres de nous *tourmenter* sans cesse; les rapports continuels que nous avons avec eux, vous les attribuez à ce que vous appellez nos *foiblesses*, nos *vaines terreurs*. Mais en quoi donc les prêtres nous tourmentent-ils toute notre vie ? Est-ce parce qu'ils nous baptisent, et qu'ils nous assistent jusqu'au dernier soupir? car c'est là ce que vous leur reprochez mille fois dans votre ouvrage; mais alors ils ne font qu'exercer les fonctions essentielles de leur ministère. En un mot, par ces *foiblesses*, ces *vaines terreurs*, qui donnent des rapports continuels avec les prêtres, que peut-on entendre, sinon la croyance où nous sommes que

que le prêtre a été établi par Jesus-Christ pour remettre nos péchés, et nous réconcilier avec Dieu.

Ce que vous dites des évêques vient à l'appui de ce que j'avance. Vous trouvez mauvais que les évêques, successeurs des apôtres, *ordonnent, commandent.* Jesus-Christ n'a-t-il donc pas donné à ses apôtres, pour gouverner son église, la même autorité qu'il avoit reçue de son père? Or il avoit le droit sans doute de *commander;* les apôtres et leurs successeurs l'ont donc reçu. C'est par distraction que vous avancez que les apôtres n'ont jamais commandé. S. Paul n'ordonna-t-il pas aux Corinthiens de chasser du milieu d'eux l'incestueux qu'il avoit excommunié? Et l'excommunication qu'il avoit lancée contre le coupable, étoit-elle pour lui une simple invitation de se séparer des fidèles (1)?

Tout cela, M. le curé, ne prouve que trop que ce sont les dogmes de l'église catholique qu'enseignent les prêtres; que c'est l'autorité que Jesus-Christ leur a confiée, qui leur ont attiré les traits que vous dirigez contre eux et contre eux seuls; car vous laissez tranquilles les ministres des autres cultes.

Le Curé. Notre conversation, monsieur, a été déja un peu longue: j'ai besoin de

(1) A propos d'excommunication, M. le curé de S. Laur. trouve très-ridicule et très-absurde l'excommunication portée dans le Rituel, *contre ceux qui vendent ou achètent des bénéfices.* pag. 21.

mon tems pour mettre la dernière main à un ouvrage sur la Religion que je dois faire paroître incessamment.

Le Paroissien. Je n'abuserai pas de vos momens, M. le curé; cependant, accordez-moi encore quelques instans. Vous me dites que vous allez faire paroître un ouvrage sur la Religion : oserois-je vous demander dans quel esprit il sera composé ?

Le Curé. Belle demande ! Dans le même esprit que mon premier ouvrage.

Le Paroissien. Quoi ! M. le curé, vous y établirez donc *l'indifférence de toutes les religions* : car on ne peut pas se dissimuler que ce ne soit l'esprit de votre premier ouvrage.

1°. Dans une infinité d'endroits, vous accolez ensemble toutes les religions, tous les cultes; vous les traitez également d'opinions *religieuses*, de *sectes*, de *préjugés*. Vous appellez, pêle-mêle, les Imans, les Rabbins, les *Evêques*, les Muphtis, p. 3.... Le Coran, le Veidam, le Talmud, Le *Baptême*, la Circoncision, p. 23..... Les mystères des Egyptiens et des Chrétiens, pag. 37..... La pratique du Ramazan, le pélérinage de la Mecque, l'abstinence du porc chez les Juifs, avec *le jeûne du Carême et des Quatre-Temps*, pag. 63 et 64..... L'abstinence du vin interdit par Mahomet à ses sectateurs, et son usage ordonné aux

ministres du culte romain, dans la célébration de leurs mystères, pag. 68..... Le croissant et la croix, pag. 139.

Il n'est peut-être pas un seul chapitre où il ne se trouve quelques rapprochemens semblables, qui n'étoient pas nécessités par le sujet; et on ne lit nulle part un seul mot qui fasse connoître que la religion chrétienne ne doit pas être confondue avec les autres; précaution, cependant, que ne manque pas d'employer un auteur qui croit la religion chrétienne la seule vraie, lorsqu'il est obligé d'en parler conjointement avec les autres religions, afin de faire connoître ses véritables sentimens, et d'inspirer au lecteur le respect qu'il a lui-même pour la religion.

2°. A cette présomption, qui n'est que trop fondée, se joint une preuve décisive; c'est M. le curé, votre apostrophe aux François, par laquelle vous terminez, après leur avoir donné l'idée d'un nouvel étendart, d'un *labarum* composé de bluets, de lys et de roses, auquel vous appliquez ces paroles: *in hoc signo vinces*; *vous vaincrez par ce signe*: paroles sacrées dans leur origine, puisqu'elles formoient la légende de la croix de Jesus-Christ, qui apparut miraculeusement à Constantin; paroles que par respect il ne falloit pas appliquer à un étendart profane.

Vous dites donc aux François: » Quant à » votre patron, n'avez-vous pas votre cou» rage, votre génie et toutes vos *vertus*?

» Votre patron, c'est la *raison*, qui depuis » si long-tems demeuroit constamment assise » à vos côtés ; c'est la *philosophie*, cette » douce et consolante amie, que nos dédains » et nos mépris n'ont jamais rebutée.

» Ce sont les *sages* qui ont osé écrire la » vérité ; vous la prêcher, malgré les cris » des insensés et les persécutions de mé- » chans.

» Les voilà *vos patrons*, n'en cherchez point » d'autres entre la Divinité et vous. C'est par » la raison ; c'est par la vertu ; c'est en chas- » sant l'oisiveté et la fainéantise, les faquirs » et les bonzes (1), cette nuée d'individus » stériles, hypocrites, avares et malfaisans, » que vous pourrez vous élever sans crainte » et sans obstacles jusqu'à l'Etre suprême, et » que vous serez sûrs de lui plaire toujours.

» Ayez le courage de vous confier et de » croire aujourd'hui en de pareils patrons, » en de pareils guides ; ils ne vous trompe- » ront jamais.

» Tels sont mes vœux. Ah ! puissions-nous » bientôt les voir réalisés !..... »

Ainsi, M. le curé, voilà tous nos Saints patrons rayés du calendrier, et la Sainte-Vierge et les Apôtres, et Ste. Genevieve, patrone de Paris, et St. Laurent, patron de votre paroisse, et tous les saints que vous nous annonciez au prône, et que vous nous

(1) Ces faquirs, ces bonzes sont évidemment les pêrtres de l'église romaine et les religieux

recommandiez d'invoquer. A ces anciens patrons, vous y substituez la *raison*, la *philosophie*, les *sages* du siècle, c'est-à-dire, les apôtres de cette raison, de cette philosophie *ennemie de toute religion*, les Helvetius, les Diderot, les d'Alembert, les Rousseau, les Voltaire, les Mirabeau..... Tels seront désormais les patrons dans lesquels nous devons mettre notre confiance; nous n'en devons pas chercher d'autres entre la Divinité et nous; ils ne nous tromperont jamais. Ainsi nous devons croire, avec ces hommes *infaillibles* suivant vous, que toutes les religions ne sont que des fables, et tout au plus reconnoître un Être que nous appellerons vaguement l'*Être suprême*, et à qui nous offrirons des hommages, si nous le voulons bien, et comme nous le voudrons.

Ce sont-là les vœux que vous voudriez voir bientôt réaliser! Il ne tiendroit donc pas à vous, M. le curé, que, par un sacrilège semblable à celui qui a souillé le temple que la ville de Paris avoit élevé à sa sainte patrone, notre église de St. Laurent ne fût bientôt dédiée à un de ces *sages* qui ne croyoient pas en Dieu. Jamais je ne me persuaderai, M. le curé, que vous ayez pu former un pareil vœu.

Le Curé. Il est inutile, monsieur, que vous cherchiez à m'expliquer autrement que je ne me suis expliqué moi même. J'ai écrit ce que je pense. Je vais dans le même esprit reprendre mon travail *sur la religion*. Je

veux éclairer les peuples, les débarrasser entièrement des *superstitions dont déja ils rougissent*, p. 29, et détruire *la sacerdocratie*. p. 30.

OBSERVATIONS DE L'ÉDITEUR.

M. le curé de Saint-Laurent ayant rompu un peu brusquement la conversation, c'est ce qui aura empêché le paroissien de lui faire quelques observations sur différens articles de son ouvrage, qui n'ont pas pu lui échapper à la lecture; on se contentera d'en indiquer deux.

1°. Ce paroissien, qui connoît tout le bien que font *les prêtres de Saint-Lazare et les Sœurs Grises*, dont les maisons sont sur la paroisse de Saint-Laurent, si ce n'eût été faute de tems, n'auroit pas manqué de demander à M. le curé, comment il osoit calomnier tant de vertus, et accuser, page 59, de *despotisme, d'hypocrisie et de superstition*, les enfans de Saint-Vincent-de-Paul, qui ont si bien su conserver l'esprit de leur fondateur? Comment en détruisant l'établissement si précieux à l'humanité, et qu'on pourroit presqu'appeller *divin*, de ces *héroïnes de la charité*, il prétend multiplier les ressources pour les pauvres et les infirmes de sa paroisse, de la ville de Paris et de presque toutes les villes du royaume?

2°. C'est aussi faute de tems que le parois-

sien n'a pas prié M. le curé de lui expliquer sa morale sur le serment ; de lui dire comment il pouvoit appeller, page 22, *serment religieux*, le serment de maintenir la constitution du clergé ; constitution *bizarre*, selon lui, ... *absurde* ..... *enfantée par la superstition et la sotise.... qui est une véritable monstruosité.* Pag. 9 et 10 ..... Comment enfin les prêtres qui ont prêté le serment, méritent seuls à ses yeux, le titre de *prêtres citoyens, instruits et courageux.* Pag. 22.

On seroit porté à croire que M. le curé de Saint-Laurent a voulu faire une épigramme sanglante contre les ministres de l'église constitutionnelle, puisque leur *civisme si éclairé* consiste, suivant lui, à avoir juré de maintenir une *monstruosité* capable de bouleverser la constitution de l'Empire, et *qu'il faut se hâter d'anéantir.* Page 9. Pour *leur courage*, tout le monde sait bien qu'ils n'ont eu à braver que le cri de leur conscience, et le mépris des honnêtes gens..... Les prêtres constitutionnels pardonneroient-ils aux prêtres non assermentés, de louer ainsi leur patriotisme, leur science et leur piété ?

Mais ce qu'ils pardonneront encore moins à M. le curé, c'est d'avoir mis en principe, chap. 2, p. 4, qu'une des plus grande fautes en politique, qu'ait pu faire la nation, a été de se charger des frais du culte romain, et d'en salarier les ministres. Quoi ! risquer encore de perdre le prix du sacrifice qu'on a fait de son honneur et de sa conscience !.....

La pièce qui suit a paru si intéressante pour fixer l'opinion publique sur l'ouvrage de M. le curé de Saint-Laurent, qu'on a cru devoir la rapporter en entier, comme elle se trouve dans le n°. 135 des Révolutions de Paris. On y a joint quelques notes qui ont paru nécessaires.

APPROBATION

Donnée à l'ouvrage de M. le Curé de Saint-Laurent, par Prudhomme, auteur des Révolutions de Paris, dans son N°. 135, pag. 277 et suivantes.

Il se débite en ce moment, au presbytère de Saint-Laurent, un in-8°. composé par le curé de cette paroisse, qui, vu les circonstances, est un *phénomène littéraire digne de notre révolution* (1). Il a pour titre :

Accord de la religion et des cultes chez une nation libre, par Charles-Alexandre Demoy, député suppléant à l'Assemblée Nationale, à Paris l'an quatrième de la liberté; 144 *pages.*

Ce n'est encore que la première partie de l'ouvrage; l'auteur traitera dans la seconde de la religion par rapport à ses dogmes, etc. Dans ce qu'il vient de faire

---

(1) L'ouvrage est un phénomène non moins extraordinaire dans l'histoire des curés de Paris.

paroître, il ne la considère que relativement aux cultes particuliers, et il démontre la parfaite égalité qui doit régner parmi eux dans le sein d'une nation libre. Il s'acquitte de cette tâche avec une impartialité, nous avons presque dit avec une indifférence philosophique qui nous auroit bientôt réconciliés avec les prêtres, si la majorité d'entr'eux étoit d'aussi bon compte et d'aussi bonne composition que M. *Demoy*. Le titre de son livre n'en donne pas une idée nette, du moins tant qu'il n'y aura que la première partie d'imprimée ; et c'est dommage ; il est bien supérieur à la *religion nationale* de Claude Fauchet ; l'évêque du Calvados n'est encore qu'un théologien, si on le compare au curé de Saint-Laurent. Il est satisfaisant pour l'ennemi des préjugés religieux, de voir un prêtre, chef d'une église paroissiale, nous prouver, dans un livre aussi bien pensé que bien écrit, que tous les cultes sont égaux devant la loi et aux yeux de la société civile, mais qu'ils doivent être surveillés par la nation ; que l'état civil des citoyens ne doit point être constaté par des prêtres, sans quoi la France dégénéreroit en *sacerdocratie* ; que les cérémonies religieuses doivent être proscrites hors de leurs églises respectives ; par conséquent plus de procession de Fête-Dieu, plus de reposoir, plus de bonnets de grenadiers autour du saint sacrement, plus de fusiliers s'agenouillant au bruit de la sonnette d'un porte-Dieu ; par conséquent le viatique doit être administré *incognitò* et sans esclandre. Le curé de Saint-Laurent veut aussi que les prêtres soient habillés comme les honnêtes gens ; point de costume à part hors de leurs chapelles. Ce chapitre est traité à fond et avec beaucoup

de profondeur. Notre brave curé trouve aussi qu'il y a encore beaucoup trop de fêtes, et même trop de *dimanches* ; il n'en veut que deux dans le mois, à la pleine lune et à la nouvelle. Le bruit des cloches l'étourdit, et la lecture des mandemens l'endort ; il propos ede ne les plus permettre ; tout au plus ceux-ci collés à la porte des Eglises, mais pas ailleurs.

Puisque le curé de Saint-Laurent enlève aux prêtres le droit d'intervenir aux naissances et aux mariages, ce n'est pas pour leur permettre de se mêler de nos sépultures ; il les desire purement civiles et civiques ; ses idées sur la mort et les tombeaux sont saines et pittoresques ; il est tout-à-la-fois *philosophe et poëte.*

C'est sur-tout des fêtes nationales, telles que celles du 14 juillet, qu'il éloigne les prêtres. Ces jours, il veut que tout le monde soit citoyen. « Cet autel, dit-» il *fort plaisamment*, au haut duquel vous hissez le » prêtre romain pour y *messer*, nous appellons cela » l'autel de la patrie ».

Nous félicitons très-sincérement les paroissiens de Saint-Laurent d'avoir pour pasteur Charles-Alexandre Demoy. *Seulement trois curés de cette trempe dans chaque département, et le vœu de Mirabeau ne tarderoit pas à être accompli ; la France seroit bientôt décatholicisée* (1). Si cette bonne fortune nous arrive, *nous en devrons de la reconnoissance à ce député suppléant*, qui consoleroit bien vîte l'assemblée nationale de la perte qu'elle dit avoir faite dans la personne de défunt Cérutti.

(1) On pourroit dire (déchristiannisée),

Ce que nous ne concevons pas bien, c'est de voir M. Demoy, après la profession de foi qu'il vient de publier hautement et avec succès, dans son livre de l'Accord de la religion et des cultes, *affublé encore d'une étole, d'une chasuble, chantant* oremus *au lutrin, et de le voir* messer *encore à l'autel.* Ne craint-il pas d'être confondu dans la tourbe de ces prédicateurs dont on disoit : Faites ce qu'ils disent, et non pas ce qu'ils font. *Il nous semble que ce bon curé ne peut plus dire à ses paroissiens :*

Dominus vobiscum,

Et ses paroissiens ne peuvent plus répondre à leur curé,

Et cum spiritu tuo,

Sans se rire au nez les uns des autres.

Quoi qu'il en soit, le ministre de l'intérieur fait *sagement* (1), s'il est vrai qu'il ait donné ordre de distribuer la brochure du curé de Saint-Laurent dans plusieurs départemens ; elle réparera peut-être le désordre qu'y ont causé l'adresse du directoire de Paris au roi, et le *veto* de celui-ci sur le décret contre les troubles religieux.

Nous ne terminerons cependant pas cet article, sans faire deux ou trois petits reproches à Charles-Alexan-

(1) Dans tous les siècles, chez tous les peuples, on avoit cru, jusqu'à présent, que la base de tous les gouvernemens étoit la religion, que même il ne pouvoit pas y en avoir sans religion. Si ce qu'on attribue au ministre de l'intérieur est vrai, et qu'il ait donné ordre de distribuer un ouvrage qui prêche l'indifférence de toutes les religions, sa politique seroit bien différente de celle de tous ceux qui ont donné des loix aux différens peuples de l'univers.

dre Demoy. Il paroît qu'il n'a pas tou-à-fait dépouillé le vieil homme. Le lésard qui change de peau la traîne encore quelque tems après lui.

D'abord, l'auteur de l'*Accord de la religion* avoue bien son ouvrage ; ses nom et surnoms se trouvent en toutes lettres sur le frontispice ; mais il n'auroit pas dû se borner à sa qualification de député suppléant ; il importoit sur-tout qu'on sût qu'il est curé de Saint-Laurent. Cette dernière circonstance mettoit plus de prix, donnoit plus de poids aux *vérités neuves* qu'il prêche avec zèle, courage et force.

Ensuite, est-il d'un prêtre philosophe de calomnier plusieurs honnêtes gens passés, présens et futurs, en disant, page 110 :

» Excepté le méchant, tout homme, en déposant la » vie, voit encore l'existence par de-là le tombeau ».

Sans être un méchant, on peut ignorer ou errer. Beaucoup de bons esprits, beaucoup d'hommes probes ont déposé sur le bord de leur tombe des doutes sur l'immortalité de l'ame et l'existence d'une autre vie ; mais le curé de Saint-Laurent semble avoir réparé cette injustice dans les chapitres suivans. (1)

---

(1) Le curé de Saint-Laurent répare cette injustice, surtout à la dernière page de son ouvrage, où il ne reconnoît et ne prêche d'autres patrons que la raison, la philosophie, et les sages du siècle, dont plusieurs ont nié l'immortalité de l'ame et l'existence d'une autre vie.

FIN.